

Le maire a sollicité le Préfet pour l'instauration d'un couvre-feu à compter de ce mardi 24 mars au soir



Alors que les consignes de confinement peinent à être respectées, le maire James Chéron a sollicité le préfet de Seine-et-Marne pour un arrêté instaurant un couvre-feu de 22h à 5h.

La procédure, encadrée par la loi d'urgence sanitaire adoptée hier dimanche 22 mars et par un décret du 16 mars 2020, permettra que ce couvre-feu intervienne dès ce mardi 24 mars.

Au cours d'un échange avec le Préfet ce jour, le maire a rappelé le besoin d'un renfort en effectifs humains pour faire appliquer les mesures de confinement